

COMMISSIONS

CCAS

Lampes à économie d'énergie



L'éclairage représentait, en 2010, 19 % de la consommation d'électricité mondiale selon l'agence internationale de l'énergie. Pour réduire cette facture l'Europe va

interdire définitivement les ampoules à incandescence qui ont une très faible efficacité énergétique. En effet elles produisent 95 % de chaleur pour 5 % de lumière (un filament de tungstène porté à haute température par un courant électrique produit de la lumière).

Le retrait de ces ampoules classiques a déjà commencé depuis 2009. Au 30 juin 2009 retrait des ampoules à incandescence de 100 W, au 31 décembre 2009 retrait des 75 W, au 30 juin 2010 retrait des 60 W, au 31 août 2011 des 40 W et au 31 décembre 2012 retrait des ampoules à 25W. Il faut remarquer que nous employons le terme « ampoule » pour parler d'une source lumineuse, il vaudrait mieux parler de lampe car l'ampoule n'est que la partie en verre de la lampe.

Economiques et écologiques, les lampes à économie d'énergie voient leur utilisation se généraliser.

Nous avons la fluoro-compacte 5 fois moins énergivore, d'une longévité multipliée par 8 mais 2 à 4 fois plus chère. Elle résiste aux allumages et extinctions fréquents. Elle fonctionne selon le principe de nos vieux néons. Elle contient du mercure et doit donc être recyclée. La LED (diode électroluminescente) très chère mais à consommation réduite et d'une durée de vie extra longue. Elle prend toutes les formes, existe dans tous les coloris et s'adapte partout (guirlandes multicolores, spots des faux plafonds, lustres, veilleuse...). On l'utilise pour de l'affichage ou comme voyants lumineux.

L'halogène basse tension abordable mais plus gourmande en énergie.

Les Restos du Coeur

ont lancé le 28 novembre 2011 leur 27ème campagne d'hiver.

« Vingt-sept ans après leur création, les Restos du Coeur reçoivent 12 fois plus de bénéficiaires que lors de leur création », a déploré Olivier Berthe, le président des Restos.

"C'est l'échec de toute notre société, qui manque de solidarité, de programmes structurants" pour s'attaquer à la pauvreté, a-t-il estimé, tout en saluant "la générosité des Français" qui ne fléchit pas.

Aux Restos du Coeur, un repas coûte environ un euro. L'an dernier, on a servi 109 millions de repas à 860.000 bénéficiaires. Si on devait constater 5% de personnes en plus durant toute la durée de la campagne, cela représenterait cinq millions d'euros de besoins en plus.

Les Restos du Coeur (aide alimentaire, actions d'insertion), qui mobilisent cette année 60.000 bénévoles, sont financés pour un tiers par des financements publics et aux deux tiers par des apports privés (dons, legs, revenus générés par les Enfoirés).



Le marché de l'automédication progresse



Les ventes de médicaments délivrés sans ordonnance ont progressé de 1,9 % en valeur en 2011, alors que dans le même temps, celles de médicaments de prescription diminuaient de 1,3%. L'automédication représente dorénavant en France un marché de 2,1 milliards d'euros.

Quatre « familles » de médicaments sans

ordonnance sont en grande partie à l'origine de la progression du secteur. Les produits liés aux voies respiratoires restent le premier marché de l'automédication (515 millions d'euros), les antalgiques (386 millions d'euros de chiffre d'affaire), second marché de l'automédication, qui progresse de 6,4 %. Viennent ensuite les vitamines et suppléments minéraux (119 millions, + 15,9 %), et enfin, les ventes de substituts nicotiniques qui progressent également (+ 9,6 %, à 81 millions d'euros). Ce dernier secteur bénéficie notamment de deux éléments essentiels : la hausse des prix du tabac et le développement de grands formats.

La France reste en retard puisque ce secteur ne représente que 6 à 7 % du marché total du médicament contre 12 à 13 % dans beaucoup de pays européens.



Le ministère de la Santé lance un programme pour améliorer la vaccination et un "programme national" pour améliorer la couverture vaccinale, qui prévoit notamment un calendrier vaccinal simplifié dès 2013 et le développement d'un carnet de vaccination électronique. Le calendrier vaccinal, mis à jour chaque année, regroupe toutes les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge, avec des dispositions particulières pour certaines situations (risques accrus de complications ou de transmission, expositions professionnelles...). Le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) a engagé sa simplification. Le programme vise aussi à permettre un meilleur suivi des vaccinations par les personnes concernées et leur médecin traitant. Si les carnets de santé sont en effet généralement bien remplis pour les enfants, les adultes ne connaissent souvent plus précisément leur statut vaccinal.

Les Français inquiets du renchérissement du coût de la santé

L'étude réalisée par Ipsos en France et dans 11 autres pays, montre que les Français sont parmi les plus sensibles à l'augmentation des frais de santé. La moitié des ménages interrogés dit avoir vu ses dépenses de santé augmenter en 2011 par rapport à 2010 et 4 sur 10 estiment que cette augmentation a été supérieure à 10%.

L'étude montre que les Français ont ressenti plus durement que beaucoup d'autres les conséquences de la crise sur le budget qu'ils consacrent à la santé. Si cette situation devait s'aggraver, un ménage sur quatre en moyenne "pense ne pas être prêt à assumer les frais de santé à venir", indique l'étude. En matière de complémentaire santé, 57% des personnes interrogées déclarent "avoir atteint ou dépassé leur limite budgétaire" alors que 42% se disent prêts à payer "un peu plus".

Face à ce constat, 47% des Français disent faire réaliser plus souvent des devis avant d'engager des soins. Du fait de l'augmentation de ces dépenses, 48% des Français déclarent avoir remis à plus tard ou renoncé à l'achat de lunettes, lentilles ou prothèses dentaires.

Pour autant, les Français ne semblent pas se tourner vers l'étranger ou Internet pour leurs dépenses de santé: seuls 9% disent acheter le petit matériel comme les pansements ou les thermomètres à l'étranger et 7% déclarent acheter leurs médicaments à l'étranger ou sur Internet.

Les dates limites d'utilisation des produits alimentaires

Les produits alimentaires préemballés comportent une mention indiquant la date limite de consommation (DLC) ou la date limite d'utilisation optimale (DLUO).

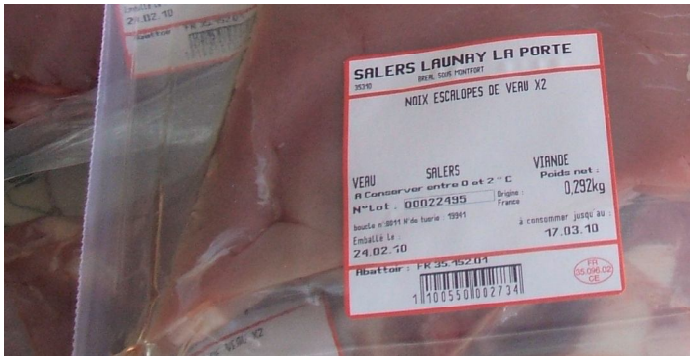
- Après l'ouverture de l'emballage

Dès qu'un emballage est ouvert, la date de durabilité indiquée perd son utilité s'il s'agit d'un aliment périssable sur lequel est indiqué « à consommer jusqu'au... » ou d'un aliment « à consommer de préférence avant le... ».

Par contre, les produits secs avec indication « à consommer de préférence avant fin... » peuvent être consommés jusqu'à la date indiquée, même si l'emballage a été ouvert.

- Le cas des conserves

Pour un produit en conserve (boîte métallique), plus que la DLUO, c'est l'aspect extérieur de la conserve qu'il faut



prendre en considération pour juger de sa stabilité. En effet, toute trace d'altération telle que déformation, traces de rouille, bombage..., peut révéler une altération du produit. En cas de doute, il est préférable d'éviter d'en consommer le contenu.

La DLC (ou date de péremption) s'applique à toutes les denrées alimentaires préemballées « très » périssables, susceptibles de présenter, après une courte période un danger pour la santé humaine : les produits frais, vendus en libre service dans les rayons réfrigérés des magasins et grandes surfaces (charcuteries, viandes, produits laitiers). Tous ces produits doivent comporter la mention: « À consommer jusqu'au... », suivie de l'indication du jour, du mois et éventuellement de l'année. La DLC est complétée de l'indication des conditions dans lesquelles le produit doit être entreposé (température de réfrigération).

SOYEZ VIGILANTS

Respectez toujours la date limite de consommation. Jetez le produit dont la date limite est dépassée ou si vous ne l'avez pas conservé à la bonne température. Ne congelez jamais un aliment dont la DLC est toute proche, déjà atteinte ou dépassée.

Sachez que le commerçant a l'obligation de retirer de la vente les marchandises dont la DLC est dépassée et de les détruire car elles sont devenues impropres à la consommation. Des microbes (bactéries, champignons, etc.) peuvent en effet s'y développer.

Cependant, sur un certain nombre de produits, les règles d'hygiène sont si draconiennes que les risques d'intoxication sont minimes. Par exemple, un yaourt conservé sur le point de vente dans une vitrine réfrigérée, transporté dans un sac glacière et mis au réfrigérateur rapidement (donc sans rupture importante de la chaîne du froid) peut être raisonnablement consommé quelques jours après la DLC.

La Date Limite d'Utilisation Optimale

La mention de cette date sur un produit alimentaire n'a pas le caractère impératif de la date limite de consommation. Si vous détenez un produit dont la DLUO est dépassée, sachez que votre produit n'est pas pour autant périmé.

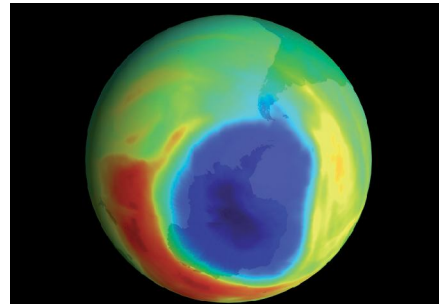
Dans ce cas, le fabricant ne garantit plus la qualité organoleptique (moins de goût, plus mou, plus sec...) et/ou diététique de la denrée.

Le produit reste consommable s'il a été stocké selon les indications du fabricant. Il peut être maintenu à la vente.

La DLUO figure sur tous les produits d'épicerie, les conserves, les boissons et les produits surgelés. Vous pourrez la repérer par l'une des mentions suivantes : « À consommer de préférence avant le... » ..., complétée par l'indication

- jour et mois pour les produits d'une durabilité inférieure à 3 mois
- mois et année pour les produits d'une durabilité comprise entre 3 et 18 mois, année pour les produits d'une durabilité supérieure à 18 mois.

Ozone



La couche d'ozone située en haute altitude (entre 10 et 60 km) constitue un filtre naturel qui protège la vie sur terre des rayons UV du soleil.

Dans les couches d'air proches du sol, l'ozone se forme sous l'action du soleil à partir de polluants comme les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV). Ces polluants proviennent essentiellement des transports routiers et de l'industrie.

L'ozone est un polluant atmosphérique en augmentation et l'Aquitaine n'est pas épargnée. Une surveillance quotidienne est assurée par AIRAQ (www.airaq.asso.fr).

Lors des épisodes de pollution à l'ozone, l'impact de ce polluant sur la santé a été démontré. Ce gaz est agressif pour les muqueuses respiratoires et oculaires : irritation du nez, des yeux et de la gorge, altération de la fonction pulmonaire, toux, crises d'asthme.

Certaines personnes sont plus sensibles à cette pollution : enfants, personnes âgées, asthmatiques, insuffisants respiratoires, insuffisants cardiaques.

Pour limiter les effets sur la santé il faut éviter les efforts physiques en plein air, suivre son traitement (si pathologie), ne pas utiliser son véhicule, évitez les facteurs irritants (tabac, peinture, colles...).

Pour améliorer la qualité de l'air il faut privilégier la marche et le vélo pour les petits trajets, choisir les transports en commun et le covoiturage, conduire en souplesse en respectant les limitations et faire entretenir son véhicule.